

16.03.2017 – 13:35 Uhr

Les forces responsables s'imposent

Bern (ots) -

Les deux chambres ont approuvé aujourd'hui la proposition de la Conférence de conciliation sur la réforme de la prévoyance 2020. Travail.Suisse est soulagée qu'une attitude constructive ait pu s'imposer aussi au Conseil national. Avec l'augmentation de la TVA de 0.6%, les finances de l'AVS sont au minimum assurées pour les prochaines années. Avec le supplément de rente de 70 francs et les mesures prises dans la prévoyance professionnelle, on obtient une compensation des concessions faites au sujet du taux de conversion et de l'âge de la retraite des femmes. Les deux chambres doivent maintenant confirmer leur position en vote final.

Les chances sont bonnes qu'un blocage pour vingt ans de la réforme de la prévoyance vieillesse soit brisé. C'est important. Travail.Suisse s'est toujours fermement engagé pour que le niveau des rentes soit maintenu lors de cette réforme, de même qu'elle a tenu à ce que le financement de l'AVS soit assuré. Ces deux objectifs sont atteints pour les 10 à 15 prochaines années avec la réforme proposée. Certes, Travail.Suisse demande depuis longtemps que la TVA soit augmentée de plus que de 0.6 pourcents - il s'agit du pourcent des baby-boomers. Le financement supplémentaire décidé est un pas important qui va dans la bonne direction et préférable au statu quo. Avec le paquet de réformes, la fortune de l'AVS est encore suffisamment élevée jusqu'en 2030 pour couvrir les dépenses annuelles. Les réserves de l'AVS sont ainsi plus élevées que ce n'était le cas avec la proposition du Conseil fédéral. Travail.Suisse demande maintenant aux chambres d'approuver la réforme lors du vote final et ainsi de dégager le chemin pour que le vote populaire obligatoire en septembre puisse être organisé.

Travail.Suisse effectuera une évaluation définitive de la proposition lors de la séance de son Comité le 5 avril. Cette évaluation sera abordée avec un préavis favorable.

Contact:

Adrian Wüthrich, Président, tél. 079 287 04 93
Matthias Kuert Killer, Responsable Politique sociale,
tél. 079 777 24 69
www.travailsuisse.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100020454/100800273> abgerufen werden.